



Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat au Siège

Objet: **Examens d'aptitudes linguistiques de mai 2000**

1. La présente circulaire a pour objet de faire connaître aux fonctionnaires les dates d'inscription et le calendrier modifié de la deuxième session d'examens d'aptitudes linguistiques qui sera organisée par l'ONU en mai 2000, dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), pour établir que les fonctionnaires possèdent, tant à l'écrit qu'à l'oral, les langues officielles de l'ONU et peuvent en conséquence bénéficier du régime d'incitation à l'étude des langues.

2. Les dates de la session d'examen de mai 2000 et les dates d'inscription sont les suivantes :

Deuxième session	Mardi 30 et mercredi 31 mai 2000
Inscription à la deuxième session	Du jeudi 11 au vendredi 26 mai 2000

Les personnes qui désirent se présenter à l'examen en mai 2000 peuvent s'inscrire auprès du Service de la formation et du perfectionnement du personnel, au bureau S-606 (poste 3-7056) entre 13 et 15 heures aux dates indiquées ci-dessus. Un formulaire d'inscription doit être rempli pour chaque examen auquel l'intéressé souhaite se présenter.

3. L'examen d'aptitudes linguistiques consiste en une épreuve écrite et une épreuve orale. Les épreuves écrites des sessions de mai 2000 auront lieu aux dates suivantes :

Mardi 30 mai 2000

Chinois	9 heures-12 h 30
Russe	14 heures-17 h 30
Anglais	18 h 30-22 heures

* Date d'expiration de la présente circulaire : 31 décembre 2000.

Mercredi, 31 mai 2000

Arabe	9 heures-12 h 30
Espagnol	18 h 30-22 heures
Français	18 h 30-22 heures

Il est conseillé aux candidats de se présenter 15 minutes avant le début des épreuves écrites pour les formalités d'admission en salle d'examen.

4. Les numéros des salles de conférence où auront lieu les examens seront indiqués par voie d'affichage dans le bâtiment du Secrétariat, ainsi que dans les bâtiments DC-1, DC-2 et DC-3. Les candidats sont priés de consulter les tableaux d'affichage, car il n'est pas adressé de convocation individuelle pour les examens écrits.

5. L'épreuve orale consiste en un entretien individuel qui dure 15 minutes. Chaque candidat sera informé de la date et de l'heure de cet entretien lors des inscriptions.

6. Des sujets types d'examen peuvent être obtenus au bureau S-606.

7. Les résultats des examens seront communiqués par écrit aux candidats à la fin juillet 2000. Aucun résultat ne sera donné avant l'annonce officielle.

8. Les fonctionnaires sont priés de consulter l'instruction administrative ST/AI/1999/2 du 13 mai 1999 sur les aptitudes linguistiques et les mesures d'incitation à l'étude des langues pour connaître les principes généraux et le régime des examens d'aptitudes linguistiques, y compris les conditions à remplir pour se présenter et réussir aux examens.
